Mem' Histo

Mémoires et Histoire contemporaines en Hauts-de-France

Charte d'éthique & objectifs du réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts de France

www.memhisto.com

Hauts-de-France, 24 Janvier 2017

Préambule

La présente charte d'éthique et de partenariat vise à poser l'émergence d'un réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France.

Ce réseau s'affirme dans le respect des valeurs démocratiques et républicaines pour contribuer à la connaissance historique et mémorielle du patrimoine matériel et immatériel et à sa compréhension.

Les membres du réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France participent au développement d'une société capable de réflexion et fondée sur des valeurs démocratiques et républicaines.

Ils s'engagent dans le respect d'une déontologie professionnelle. Celle-ci s'inscrit en complémentarité des critères qualité définis dans le référentiel national Qualité Tourisme spécifique aux Lieux d'Histoire de Mémoire pour un tourisme de mémoire respectueux.

Article 1

Le réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines contribue à la transmission de l'Histoire et de la Mémoire, culturelle sociale et sociétale, qui marquent, depuis le XIXème siècle, la région des Hauts-de-France.

Les membres du réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France garantissent le respect de l'Histoire et de la Mémoire constitutives de la société et du territoire des Hauts-de-France.

Article 2

Ce réseau, initié par les grandes institutions régionales, fédère des structures muséales, aux statuts divers, (cf liste en annexe), qui présentent au public un propos historique et mémoriel suivant un contenu muséographique.

Suivant la définition de l'ICOM (http://icom.museum), chaque musée d'Histoire et de Mémoire membre du réseau Hauts-de-France *est une institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation.*

Article 3

Les propos et informations présentés dans les Musées partenaires de ce réseau sont conformes à la déontologie de l'historien, dans la continuité d'une démarche scientifique.

Le propos historique et mémoriel des expositions, permanentes et temporaires, est reconnu et validé par les communautés scientifiques.

Article 4

Les dispositifs de médiation répondent à la particularité de la thématique, et/ou du site et sont garants de l'intégrité de l'Histoire et de la Mémoire. Les Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines présentent un volet pédagogique développé et adapté.

Article 5

Les membres du réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France se rassemblent autour d'objectifs communs et partagés :

- Valoriser l'offre régionale des Musées d'Histoire & de Mémoire contemporaines des Hauts-de-France
- Créer des synergies et mutualisations, en termes de : communication ; prospection dans la recherche de publics ; muséographie ; médiation ; conservation et gestion des collections ; etc. Pour ce faire, organiser des ateliers et réunions d'échanges entre les référents/experts de chaque site, mettre en place des actions communes, génératrices d'initiative pour la promotion et la valorisation de l'Histoire et la Mémoire en Hauts-de-France.
- Identifier les besoins en formations et emplois : communication, prospective commerciale, muséographie, médiation afin de poser les problématiques et besoins en dialogue avec le Conseil Régional des Hauts-de-France.
- Développer une interface et une cohérence de la promotion des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France en dialogue avec le Comité Régional du Tourisme de la Région Hauts-de-France et les divers Offices de Tourisme

Article 6

Afin de structurer et formaliser l'émergence du réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France, les membres fondateurs (cf liste ci-jointe) décident de la création d'une association Loi 1901.

Les principes et objectifs décrits dans la présente charte seront rappelés dans les statuts de l'association, ainsi que les principes d'adhésion au réseau via l'association.

Article 7

Le réseau des Musées d'Histoire et de Mémoire Contemporaines des Hauts-de-France entend être reconnu, pour ses objectifs et son action, par le Conseil Régional des Hauts-de-France et la Direction de la Mémoire du Patrimoine et des Archives du ministère de la Défense et/ou le Ministère de la Culture.